

Bourges le 16 juin 2008

## **A l'attention du secrétaire du syndicat CGT de l'UES Nexter Bourges.**

### **Unité d'action :**

La CGT veut l'unité d'action la plus large possible ! saches que la CFDT est également convaincue que pour faire avancer les négociations il faut rassembler le plus large possible sur des revendications communes mais surtout dans le respect des idées de chacun. L'unité d'action n'est pas la pensée unique, chaque organisation doit faire ses propositions et lorsqu'elle estime qu'elle est arrivée au point maximum, elle doit prendre ses responsabilités et agir dans l'intérêt du salarié. Bien sur, une négociation ne peut être 100% gagnante. Mettre les épaules à terre de son adversaire ne peut conduire qu'à la revanche et là n'est pas notre but.

Cher camarade, la route que nous devons parcourir dans la négociation sur l'organisation et le temps de travail dans l'entreprise est encore longue. Nous aurons alors encore besoin de nous rencontrer, nous aurons encore des divergences sur certains points, mais l'intérêt du salarié doit dépasser les querelles de pouvoir. Bien sur les élections "prud'homme" approchent mais est il nécessaire de faire de la surenchère ?

Cher ami, ton organisation syndicale comme la notre déplorons le peu d'engouement des salariés envers les syndicats, mais penses tu que le dénigrement va attirer les salariés vers les syndicats ? A la CFDT nous ne le pensons pas. Alors arrêtes les inscriptions du genre " CGT NON AU PLAN MORIN Ca Fait Du Tord" et les jeux de mots. Nous aussi nous pourrions en faire de même mais le syndicalisme n'en sortira pas grandi.

Alors ensemble, mobilisons nos énergies pour l'intérêt des personnels et de nos établissements, mobilisons les pour s'opposer aux intentions idéologiques du PDG sur les négociations à venir.

### **Si on parlait de l'accord d'entreprise Giat Industries :**

Depuis le 21 octobre 1991, date de la signature de l'accord d'entreprise par la CFDT, jamais un jour ne s'est passé sans que la CFDT ne soit critiquée par la CGT d'avoir conclu un accord qui bradait nos acquis.

Maintenant que l'accord a été dénoncé par une direction revancharde qui n'a jamais admis les avancées obtenues par la CFDT, la CGT par la voix de ton délégué syndical central vient de reconnaître au cours de la réunion de négociation du 11 juin dernier, que cet accord était un accord de "haut niveau". Je remercie la CGT pour la reconnaissance de notre signature en bas de cet accord qu'il veut voir continuer d'appliquer dans notre entreprise, mais tu lui diras qu'il n'était pas nécessaire de se compromettre à ce point. Nous savions, nous à la CFDT, que cet accord était de "haut niveau" puisque ton organisation y fait sans cesse référence pour obtenir l'application de son contenu. J'irai même jusqu'à dire que vous étiez les meilleurs défenseurs de l'accord que toi et ton organisation nous reprochaient d'avoir négocié.

Alors ne nous faisons pas de souci, d'ici quelques temps nous vous entendrons chanter les louanges de l'accord salarial que vous critiquez comme vous l'avez fait depuis 1991 pour l'accord d'entreprise.

Amitiés syndicales.

Pour le bureau de la section CFDT  
le secrétaire

Patrick Chailloux